



© ANACEJ

## Marie-Pierre Pernette

Déléguée générale de l'Association Nationale  
Citoyenneté Enfance Jeunesse (ANACEJ)

# LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES : UN IMPÉRATIF DÉMOCRATIQUE ET UN LEVIER D'ÉMANCIPATION

La participation des enfants et des jeunes à la vie démocratique ne devrait pas être une option, mais une nécessité. Reconnue par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) comme un droit fondamental, elle est aussi un levier essentiel pour renforcer la cohésion sociale, améliorer les politiques publiques, et permettre aux jeunes générations d'exercer leur citoyenneté dès le plus jeune âge. Pourtant, malgré la multiplication des dispositifs participatifs - des conseils municipaux de jeunes au dialogue structuré européen -, les jeunes peinent encore à être pleinement reconnus comme des acteurs légitimes de la société.

### **Un droit fondamental, une promesse inaboutie**

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ratifiée par la France en 1990, consacre dans son article 12 le droit des enfants à être écoutés et à participer aux décisions qui les concernent. Pourtant, ce droit reste trop souvent formel. Comme le soulignent les travaux de Valérie Becquet et Laurent Lardeux, les jeunes sont encore perçus comme des « citoyens en devenir » plutôt que comme des acteurs à part entière de la société. Leur parole est régulièrement minimisée, voire ignorée, sous prétexte d'un manque de maturité ou d'expérience. Cette situation est d'autant plus paradoxale que les jeunes s'engagent massivement, que ce soit dans les mobilisations pour le climat, les associations, les initiatives locales ou les instances participatives. Leur engagement n'est pas à questionner, mais leur reconnaissance comme partenaires légitimes de la décision publique reste un défi.

Participer, c'est apprendre à s'exprimer, à débattre, à négocier, à se sentir acteur de sa vie et de son environnement. Les dispositifs participatifs offrent aux jeunes un espace pour développer leur estime de soi, leur sens critique et leur capacité à influencer leur parcours. Ils permettent de réduire les inégalités sociales et renforcer les compétences psychosociales nécessaires pour une démocratie vivante et participative où les citoyens œuvrent pour l'intérêt général. Comme le rappelle le sociologue François Dubet, « la jeunesse est un miroir grossissant des tensions et des espoirs de la société ». Leur participation est donc un enjeu à la fois individuel et collectif. Les jeunes apportent des perspectives innovantes sur des enjeux majeurs : transition écologique, numérique, égalité, urbanisme, éducation.

Leur implication permet d'adapter les politiques publiques à leurs réalités et d'éviter les décisions « descendantes » ou adulte-centrées. Les exemples d'actions ne manquent pas. Les jeunes du Conseil municipal des jeunes (CMJ) de Mulhouse ont créé un podcast rassurant à destination des lycéens, abordant des thèmes tels que la pression scolaire, l'orientation et la gestion du stress à travers des témoignages de personnalités aux parcours variés ainsi que le partage de ressources utiles. Le Conseil départemental des jeunes de Haute-Garonne a été mandaté pour co-construire avec le pôle égalité Femmes-Hommes du Département un livret pédagogique sur les menstruations à destination des collégiennes et collégiens. Enfin, le Conseil des Adolescents de Créteil a conçu un guide pratique qui propose plusieurs idées d'actions et des conseils pour les mettre en place. Il a été diffusé dans les collèges et la ville en a fait la promotion auprès des habitants.

### **L'évolution des formes de participation : entre diversification et innovation**

Au niveau local, les collectivités territoriales ont été pionnières dans la création d'espaces de participation pour les jeunes qui se sont enrichies ces dernières années :

- **Conseils de jeunes** : présents dans de nombreuses villes, départements, régions, ils permettent aux jeunes de travailler sur des projets concrets (aménagement d'espaces publics, organisation d'événements culturels, etc.). Selon une enquête menée en 2025 par l'Anacej en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF), environ 40% des communes ont un conseil municipal d'enfants ou de jeunes.
- **Budgets participatifs jeunes** : des villes comme Paris ou Lille réservent une enveloppe budgétaire pour financer des projets proposés et votés dès 7 ans. Ces dispositifs ont permis la création de fresques murales, d'ateliers d'auto-réparation de vélos ou d'espaces de coworking pour jeunes entrepreneurs.

- **Assises et consultations** : plus ponctuellement, des collectivités consultent par le biais d'enquête et réunissent sous forme d'assises des jeunes pour recueillir leur point de vue afin d'élaborer un plan jeunesse par exemple.
- **Dispositifs de dialogue entre jeunes et élus** : dans certaines collectivités, les jeunes de conseils travaillent sur des thématiques d'action publique et leurs recommandations enrichissent les réflexions et décision des exécutifs (conseil miroir de Paris par exemple), ou ils participent aux commissions d'élus qui préparent des délibérations en lien avec la jeunesse (Région Bretagne par exemple).
- **Dispositifs d'ambassadeurs** : des collectivités permettent aux jeunes de s'engager de façon souple sur des enjeux de société (Jeunes influenceurs du climat de la Communauté urbaine de Dunkerque) ou favorisent l'engagement associatif (Team 13 des Bouches du Rhône).

Plusieurs institutions nationales intègrent désormais la parole des jeunes : Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge), CNPE (Conseil national de la protection de l'enfance), CNCNDH (Commission nationale consultative des droits de l'Homme) et CNCNPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées), démarches participatives comme au CESE (Conseil économique, social, et environnemental) et Défenseur des droits. L'Europe a également développé des outils pour impliquer les jeunes dans les décisions avec la mise en œuvre d'un Dialogue structuré européen. La stratégie européenne pour la jeunesse 2019-2027 intègre des recommandations issues de ces dialogues. Ce dialogue peut se décliner au niveau territorial. Enfin, la démocratie scolaire s'est également développée avec les conseils de vie collégiennes, lycéennes, les conseils académiques à la vie lycéennes et les éco-délégués.

## Des démarches en perpétuelle innovation

Une fois les dispositifs créés, il est nécessaire de les rendre efficaces et inclusifs. Récemment, plusieurs innovations méthodologiques ont été introduites :

- Le tirage au sort : il permet de toucher des jeunes qui ne s'engageraient pas spontanément.
- Les partenariats avec les associations spécialisées : les missions locales, les structures jeunesse et les chercheurs sont associés à la conception et à l'évaluation des dispositifs.
- Les méthodes inspirées du *community-organizing*, du *design-thinking* et de l'urbanisme participatif : ces approches, qui privilégient la co-construction et l'expérimentation, sont utilisées pour enrichir les démarches.

- L'évaluation systématique : des chercheurs sont associés pour mesurer l'impact des dispositifs et les améliorer en continu. Par exemple la ville de Lyon anime un conseil scientifique pour suivre les travaux de son conseil municipal des adolescents.

### **Les défis persistants : reconnaissance, moyens et redevabilité**

Malgré leur engagement croissant, les jeunes peinent à être reconnus comme des acteurs légitimes. Leur parole est souvent perçue comme « naïve » ou secondaire, comme le montrent les travaux de Valérie Becquet et Laurent Lardeux. Ce décalage entre l'engagement des jeunes et leur reconnaissance sociale est un frein majeur à leur participation pleine et entière. Le rapport de la Cour des comptes souligne que les dispositifs participatifs manquent souvent de moyens humains et financiers. Sans budget stable et sans personnels formés, ces dispositifs risquent de rester symboliques, sans impact réel sur les politiques publiques. La crédibilité des démarches participatives dépend de la capacité des adultes – élus, professionnels – à écouter les jeunes, à prendre leurs propositions au sérieux et à leur rendre des comptes. Or, trop souvent, les jeunes ont le sentiment que leurs idées ne sont pas suivies d'effets, ce qui peut décourager leur engagement sur le long terme. Élus, enseignants, animateurs... Tous les adultes en contact avec les jeunes doivent être formés à l'écoute active, à la co-construction et à la redevabilité. Cela passe par des modules de formation spécifiques, mais aussi par une prise de conscience collective de l'importance de la parole des jeunes.

Prendre les jeunes au sérieux, sans minimiser leurs idées, est une condition *sine qua non* pour une participation effective. Cela implique de bannir définitivement l'infantisme – cette attitude qui consiste à ne pas reconnaître aux plus jeunes leur capacité à penser et à agir par eux-mêmes. En effet pour Laelia Benoit, pédopsychiatre et sociologue, l'infantisme désigne une discrimination systémique envers les enfants et les adolescents, fondée sur la croyance que les mineurs appartiennent aux adultes et qu'ils peuvent, voire doivent, être contrôlés. Ce concept, traduit de l'anglais « *childism* », englobe l'ensemble des préjugés, stéréotypes et attitudes qui dévalorisent, infantilisent ou oppriment les enfants, simplement en raison de leur statut de mineur. Pourtant, comme le disait le pédagogue Janusz Korczak, « *Il ne faut pas demander à l'enfant ce qu'il veut être demain, mais lui demander ce qu'il pense aujourd'hui* ». Donner une place centrale aux jeunes dans les décisions qui les concernent, c'est se donner les moyens de construire une société plus juste, plus innovante et plus résiliente.

## **Cinq arguments (parmi beaucoup d'autres...) pour la participation des enfants et des jeunes**

### **Une part importante de la population**

> Les moins de 25 ans représentent 28 % de la population en France et certains territoires ont une population beaucoup plus jeune. Ainsi Mayotte est le département le plus jeune de France avec la moitié de sa population qui a moins de 17 ans et demi ; dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, 40% des habitants ont moins de 24 ans... Pour les territoires plus âgés, retenir les jeunes ou attirer des familles avec enfants est parfois un enjeu de survie.

### **Des droits et des citoyens à part entière**

> La Convention internationale des droits de l'enfant stipule pour les 0-18 ans des droits élémentaires (éducation, protection...) et d'autres tout aussi essentiels (expression, participation, liberté de pensée, d'expression, d'association...). Respecter ces droits est une obligation, les défendre est aussi une façon de lutter contre toutes les formes de discriminations dont l'infantisme.

### **Prévenir coûte moins cher que réparer**

> Sans cynisme, on peut rappeler que les politiques de prévention sont beaucoup moins coûteuses à terme que celles de réparation dans de nombreux domaines. Ainsi, James Heckman, spécialiste de l'économie du développement humain, a remporté le Prix Nobel en 2000 en démontrant les gains économiques engendrés par un investissement massif en petite enfance.

### **Entretenir la vitalité et la cohésion des territoires**

> Considérer les jeunes et leur faire une place, c'est aussi lutter contre l'abstention électorale, assurer le renouvellement des citoyens qui se consacrent à l'intérêt général (élus locaux, militants associatifs...). C'est éviter les conflits de générations et faire que, au contraire, elles s'enrichissent mutuellement.